



**DEC105324INSU**

*Décision portant nomination de Monsieur Michel ARMENGAUD en qualité de chargé(e) de mission.*

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

**DÉCIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** – Monsieur Michel ARMENGAUD, ingénieur de recherche du CNRS, est nommé(e) chargé(e) de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, en charge de l'accompagnement des restructurations des unités de l'INSU

Pour l'exercice de cette mission, M. ARMENGAUD demeure affecté à l'Observatoire Midi Pyrénées (UMS 831), 14 avenue Edouard Belin, à Toulouse.

**Art. 2** – Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, M. ARMENGAUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du Centre national de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale Midi-Pyrénées.

**Art. 4-** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs